

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/084

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 JUIN 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, responsable du service des finances communales qui informe qu'il y a lieu d'intégrer les travaux relatifs au plan de relance de la forêt et les travaux supplémentaires liés à la rénovation énergétique du Centre Culturel et Sportif dans le budget primitif principal 2023,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide de prendre la décision modificative n° 1 ci-après au niveau du budget primitif principal de 2023 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES 2023			
Article	Opération – Désignation	Fonction	Crédits
2031	Frais d'études	01	10.000,00 €
2117	216 – Plan de relance de la forêt	833	65.000,00 €
2313	076 – Travaux divers bâtiments communaux	01	-81.000,00 €
2313	133 – Travaux bâtiments affectés aux sports	01	200.000,00 €
2138	179 – Acquisition de bâtiments divers	01	-40.000,00 €
2318	206 – Requalification de la traversée de Eich	01	110.000,00 €
2111	406 – Acquisition de terrains divers	01	-50.000,00 €
TOTAL			214.000,00 €
RECETTES 2023			
Article	Désignation	Fonction	Crédits
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	01	101.000,00 €
1328	Participation financière enfouissement réseaux Orange	01	33.000,00 €
1322	Subvention rénovation du CSC (Région Grand Est)	01	80.000,00 €
TOTAL			214.000,00 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 04 juillet 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 03 juillet 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

